

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DOCUMENT
"REDONNER LE FLEUVE AUX QUÉBÉCOIS"**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ
À LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE**

PAR

**LA FABRIQUE
DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE**

**761, rue Champlain
Québec (Québec)
G1K 4J6
tél: 418-522-1326
téléc.: 418-692-4382**

Novembre 2000

INTRODUCTION

D'entrée de jeu, nous désirons remercier la Commission de la capitale nationale du Québec d'avoir invité notre Fabrique à donner son point de vue dans le cadre de la consultation publique sur le document «Redonner le fleuve aux Québécois» dont le but est la mise en valeur du littoral du Saint-Laurent, entre les ponts de Québec et Pierre-Laporte, à l'ouest, et la place Royale, à l'est.¹

La Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Garde est heureuse de soumettre respectueusement à la considération de la Commission précitée quelques commentaires en lien avec les objectifs que celle-ci poursuit dans son projet de «Redonner le fleuve aux Québécois». Notre intérêt pour ce projet réside dans le fait qu'il concerne particulièrement notre paroisse ou autrement dit le quartier Cap-Blanc compris dans la «zone urbaine» selon la catégorisation adoptée pour des fins de l'analyse du paysage dans le document précité.

La Fabrique de notre paroisse est une corporation ecclésiastique constituée en vertu de la *Loi sur les Fabriques*² qui existe depuis 1885. Elle est donc bien implantée dans le milieu et de par sa composition, elle a une bonne connaissance de celui-ci. En effet, cette corporation est composée du président d'assemblée, du curé et des marguilliers qui sont au nombre de six et qui résident tous dans la paroisse. L'objet de la Fabrique «est d'acquérir, de posséder, de détenir, et d'administrer des biens pour les fins de l'exercice de la religion catholique romaine dans la paroisse.»³ Ainsi, elle possède notamment un bien jugé inestimable par les paroissiens et qui a été témoin de l'histoire du quartier : l'église de Notre-Dame-de-la-Garde. Dans le document soumis à la consultation, celle-ci est d'ailleurs considérée, en raison de sa localisation, comme une composante majeure du paysage et un référentiel du quartier.⁴

OPINION SUR L'ENSEMBLE DU PROJET

Nous accueillons favorablement le projet de mettre en valeur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, utilisée initialement surtout à des fins économiques, dans le but de permettre à la population un plus grand accès à ce dernier. Nous souscrivons aussi à l'idée de prévoir, à cette fin, l'aménagement d'espaces de détente, de loisir et de contemplation.

Nous acquiesçons à l'ensemble d'un tel projet d'autant plus que les habitants de Notre-Dame-de-la-Garde bénéficiaient dans le passé d'un accès privilégié au fleuve. En effet, au début du siècle, la «zone urbaine» était constituée d'habitations donnant directement sur le fleuve. Par la suite, les habitants furent progressivement privés de l'accès au Saint-Laurent en raison de la mise en place d'un chemin de fer en 1910, de la construction du boulevard Champlain en 1961 et

¹ Lettre de la Commission de la capitale nationale adressée à la Fabrique de Notre-Dame-de-Garde, 26 octobre 2000.

² L"R"Q", chapitre F-1.

³ Id., art. 13.

⁴ Commission de la capitale nationale du Québec, *Redonner le fleuve aux Québécois*, Consultation publique, automne 2000, p. 16.

de l'érection graduelle de divers aménagements portuaires. Dans les années récentes, le seul aménagement permettant aux résidants de se rapprocher du fleuve a été l'établissement du parc de Notre-Dame-de-la-Garde. En l'occurrence, dans sa globalité, le projet permet d'atténuer les «agressions» souvent nécessaires que la modernité a fait subir aux populations résidant le long du littoral nord du fleuve.

PRÉOCCUPATIONS QUE SOULÈVENT CERTAINES COMPOSANTES DU PROJET

Notre préoccupation majeure concerne l'anse Brown. Compte tenu des objectifs visés par le projet et auxquels nous avons référé précédemment, nous sommes étonnés que la Commission envisage une **expansion des activités industrialo-portuaires dans l'anse Brown et que celle-ci pourrait être entièrement occupée par les dites activités.**⁵

Nous proposons plutôt que cet espace ou une partie (ou/et d'autres à proximité) soit consacré à des aménagements qui rencontreraient, à notre avis, les visées du projet que l'on nous présente. Ainsi, nous suggérons premièrement, qu'un centre d'interprétation soit installé en ces lieux. Un tel centre pourrait présenter les activités que cet endroit et les environs ont vu se tenir au fil des siècles : pêche (1651), construction navale (1746), activités portuaires (1850),...Ce serait l'occasion de mettre en valeur le travail et la vie des gens du Cap-Blanc. Ce quartier, rappelons-le, est situé tout juste à l'entrée de la ville de Québec. Les rives du Saint-Laurent, à cet endroit et aux alentours, furent le théâtre de faits marquants de notre histoire : une plaque commémorative fixée à même la Cap Diamant, à mi-chemin entre le Près-de-Ville et le quartier Petit-Champlain témoigne d'ailleurs de l'un d'eux.

Deuxièmement, nous proposons que des aires soient aménagées pour permettre aux passants (piétons, automobilistes, cyclistes,...) de s'y arrêter afin de visiter, entre autres, le centre d'interprétation suggéré et l'église paroissiale qui fut au cœur des bouleversements qu'a connu le Cap-Blanc. Dans le passé, les gens ont trouvé dans cette église un secours et un support signifiants pour leur vie. Encore aujourd'hui, elle joue un rôle extrêmement important pour la population de Notre-Dame-de-la-Garde. Avec la mise sur pied des aménagements que nous proposons, l'église pourra bénéficier d'une accessibilité plus grande. Les personnes toujours de plus en plus nombreuses à s'intéresser au patrimoine religieux pourront, outre visiter ce bâtiment imprégné d'histoire, prendre un temps d'arrêt et de recueillement et assister à des célébrations religieuses puisque ce temple est ouvert au culte. Des messes dominicales et quotidiennes y sont en effet célébrées.

Nous nous permettons d'insister sur notre église puisqu'elle constitue le pôle d'attraction et l'élément le plus caractéristique de notre paroisse. Plus d'un passant ne manquent pas d'exprimer sa surprise quand les gens du quartier leur apprennent que ce bâtiment a été, en 1877, construit sur un quai! Pendant des années, des personnes s'y sont rendues à la pêche à l'ombre de son clocher et y ont pratiqué la navigation⁶.

⁵ Redonner le fleuve aux Québécois, op.cit., p. 17 et 18.

⁶ Serge Lambert et Jean-Claude Dupont, Québec, *Une histoire capitale*, Commission de la capitale

Par ailleurs, il convient de mentionner que notre église fait déjà l'objet des attentions de la Commission de la capitale nationale du Québec dans son plan de mise en lumière.⁷ De plus, la ville de Québec lui a donné, il y a deux ans, un statut particulier de conservation. Quant au Ministère de la Culture et des Communications du Québec, il a soutenu l'effort de la paroisse dans la mise en valeur de son patrimoine religieux en lui octroyant des subventions pour diverses publications.⁸ De son côté, l'école d'architecture de l'université Laval a déjà modélisé l'église dans le cadre de certains travaux de recherches.

RECOMMANDATIONS

Considérant tout ce qui précède, nos recommandations relativement au projet de la Commission de la capitale nationale sont les suivantes :

1. Que les plans d'aménagement du littoral nord du Saint-Laurent tiennent compte de l'histoire qui s'est déroulée dans le quartier Cap-Blanc de même que dans le quartier Près-de-Ville en créant un centre d'interprétation;
2. Que des aires soient aménagées pour permettre aux passants de s'arrêter en vue notamment de visiter le centre d'interprétation proposé et l'église de Notre-Dame-de-la-Garde, joyau de la paroisse.

Voilà les attentes de notre Fabrique par rapport au document soumis. Bien qu'elles aient été exposées succinctement, il n'en demeure pas moins que leur réalisation nous tient à cœur.

En terminant, nous souhaitons que le projet de «Redonner le fleuve aux Québécois» contribue à renforcer les gens d'ici dans leurs racines et dans le respect de leur passé,

Claude Lessard, curé

au nom de la Fabrique Notre-Dame-de-la-Garde.

Les membres de l'Assemblée de Fabrique:

Olivine Doyon, Huguette Morissette, Angéline Potvin, Jean-François Schoofs, Steve Otis et Armand Deschênes.

ce 13 novembre 2000.

nationale, éd. GID, 1998, p. 48.

⁷ *Redonner le fleuve aux Québécois*, p. 17.

⁸ *L'Église Notre-Dame-de-la-Garde à Québec. Un passé, une richesse et une beauté à découvrir. Guide d'interprétation, Québec, 1999* et *L'Église Notre-Dame-de-la-Garde à Québec, Luc Noppen et Lucie K. Morisset, 1998, 16p.*